



# OBSERVATOIRE de l'Habitat en Vendée

**Info**

Juillet 2010

## IRL : Indice de Référence des Loyers du deuxième trimestre 2010

Année		1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
2010	Valeur de l'indice	117.81	118.26		
	Variation annuelle	+0.09%	+0.57%		
	Date de parution	16/04/10	12/07/10		
2009	Valeur de l'indice	117.70	117.59	117.41	117.47
	Variation annuelle	+2.24%	+1.31%	+0.32%	-0.06%
	Date de parution	14/04/09	25/07/09	16/10/09	17/01/10
2008	Valeur de l'indice	115.12	116.07	117.03	117.54
	Variation annuelle	+1.81%	+2.38%	+2.95%	+2.83%
	Date de parution	16/04/08	17/07/08	15/10/08	15/01/09
2007	Valeur de l'indice	113.07	113.37	113.68	114.30
	Variation annuelle	+1.44%	+1.24%	+1.11%	+1.36%
	Date de parution	14/02/08	14/02/08	14/02/08	14/02/08
2006	Valeur de l'indice	111.47	111.98	112.43	112.77
	Variation annuelle	+1.67	+1.73%	+1.68%	+1.59%
	Date de parution	14/02/08	14/02/08	14/02/08	14/02/08

Source : INSEE

### Remarque sur l'indexation des loyers :

Depuis le 1er janvier 2006, la révision des loyers des logements soumis à la loi du 6 juillet 1989 se fait en fonction de l'indice de révision des loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'augmentation qui résulte de l'application d'une clause de révision prévu dans le bail ne peut être supérieure à la variation de l'IRL. A compter du 10 février 2008, l'IRL correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. Ce nouvel IRL (dont la composition a changé, mais pas le nom) s'applique aux nouveaux contrats de location qui prennent effet à compter du 10 février 2008 ainsi qu'aux baux en cours.